



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Guillaume FENAT
téléphone : 01 60 56 73 00
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr
guillaume.fenat@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 2 mai 2017

Monsieur le Maire,

Le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 7 novembre 2016.

Par courrier réceptionné le 27 février 2017, vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

- au titre de l'article L153-16 du Code de l'urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers
- au titre de l'article L151-13 du Code de l'urbanisme pour la création de STECAL,
- au titre de l'article L151-12 du Code de l'urbanisme pour le règlement autorisant les extensions et annexes des bâtiments d'habitations existants en zones agricoles et naturelles.

La commission s'est réunie le 27 avril 2017 pour examiner ce projet, que le secrétaire de la CDPENAF, Monsieur Guillaume FENAT a présenté à partir de la présentation de votre bureau d'étude EU-CREAL.

Au final, la commission a rendu un avis favorable sur le projet de PLU de votre commune, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles, et forestiers.

Elle a également rendu un avis favorable au titre du règlement des zones A et N et au STECAL Ax permettant la réalisation d'une laiterie.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée. *et*

Avis conclu

Monsieur Romain SENOBLE
Mairie
Place de la Mairie
77130 FORGES

Le Directeur Départemental des Territoires
de Seine-et-Marne

Yves SCHENFEIGEL